

Article 1er : Monsieur BLAURE Ernest, Ingénieur Statisticien Economiste de 2^e échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service à l'Industrie est promu au titre de l'année 1978 au 3^e échelon de son grade P/C du 25-8-79 ACC= néant.

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet du point de vue ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde P/C du 1^{er} Janvier 1981, sera enregistré, publié au J.O.R.C et communiqué partout où besoin sera.

Brassaville, le 30 Avril 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan

Colonel Louis SILVAIN-GOMI

Le Ministre des Finances

Pierre W. C. U. S. A.

Itihi Cassetounba LUKUENDZOU

Le Ministre du Travail et de la
Providence Sociale

Bernard COMES MATSIOMI

AMPLIFICATION

JORTC 1
DFT 2
DB 2
DCF 2
Dossier 10
Dossier CNGEE ...10
SGCM/BC2/29